



## EN SAVOIR PLUS :

[www.ast67.org](http://www.ast67.org)

» INRS : guide Eficatt

**Demandez conseil à votre médecin du travail**

## ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

### Le sang peut véhiculer des microbes, protégez-vous !

#### POINT DE REPÈRE

En 2009, 14 séroconversions avaient été documentées chez le personnel de santé. (Source : GERES, 2012)

#### DÉFINITION

Un accident d'exposition au sang (AES) est défini comme :

- > tout contact par piqûre ou coupure
- > ou projection sur muqueuses (oeil, bouche)
- > ou sur peau lésée (eczéma, coupure) avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang.

Les germes véhiculés par le sang peuvent transmettre tout type de maladie, et en particulier :

- > le VIH
- > l'hépatite B
- > l'hépatite C

#### PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES

Le personnel soignant (chirurgien, dentiste, assistante dentaire, infirmier, ASH, personnel de laboratoire, etc.), les secouristes, les pompiers. **Il est important de mettre en oeuvre immédiatement les mesures de prévention définies ci-dessous.**

## CONDUITES À TENIR

### PAR LE SALARIÉ

- Tenez-vous informé des procédures et des moyens mis en place dans votre entreprise
- Portez systématiquement des gants pour ramasser des objets souillés. Ne recapuchonnez pas les aiguilles.
- Utilisez des pinces pour saisir les objets tranchants et déposez-les directement dans des récipients adaptés.
- Pensez à mentionner le risque de contact avec du sang lors de votre visite en médecine du travail : des vaccinations peuvent vous être proposées.

### PAR L'EMPLOYEUR

- Informez vos salariés sur les risques liés au contact avec du sang lors de la manipulation d'objets souillés.
- Mettez en place, avec votre médecin du travail, un protocole de prise en charge d'une personne victime d'un accident d'exposition au sang.
- Mettez en place des bonnes pratiques professionnelles et du matériel de sécurité.
- Veillez au contenu de la trousse de secours et assurez que les produits qu'elle renferme ne sont pas périmés.
- Assurez-vous que les vaccinations obligatoires de vos salariés sont à jour.

### L'AES EST UNE URGENCE MÉDICALE

#### 1. EN URGENCE

- Ne pas faire saigner.
- **Nettoyez** la plaie avec de l'eau et du savon liquide. Rincez abondamment. Séchez.
- **Désinfectez** au moins durant 5 minutes au Dakin ou à la Bétadine dermique.
- Pour les yeux ou les muqueuses : rincez abondamment au sérum physiologique pendant au moins 5 minutes.

#### 2. DANS LES 4 HEURES

- Téléphonez :
- au TRAIT D'UNION : 03 69 55 05 01 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (16h le vendredi)
  - aux urgences 03 69 55 05 61 (NHC) ou 03 88 12 70 20 (HUS), en dehors de ces horaires.
- Conformez vous aux prescriptions du médecin référent.

#### 3. DANS LA JOURNÉE

- Déclarez l'accident du travail à votre employeur
- Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail.